

Numéro 73

**SEPTEMBRE-
OCTOBRE 2026**

Prix : 0,75 €

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS

Bureau 401 - Bourse du Travail - 3 rue du Château d'Eau - 75010 Paris

Mél : cgteduc75@cgteduc75.org

Site : <https://cgteduc75.ouvaton.org>

Édito

POUR UNE RENTRÉE DES MOBILISATIONS

Une nouvelle année scolaire débute, et avec elle son lot d'injonctions, de réformes et de discours ministériels sur une École prétendument « refondée ». Mais derrière les annonces, la réalité reste la même : une École qui manque de moyens, des personnels épuisés et précarisés, des élèves confrontés à des inégalités toujours plus fortes.

Cette rentrée est d'abord marquée par le non-renouvellement massif de nos collègues contractuel·les : 200 enseignant·es parisien·nes sur le carreau, c'est inacceptable ! La baisse démographique devrait être l'occasion de réduire les effectifs par classe, de renforcer les équipes, de développer les dispositifs d'accompagnement et d'améliorer les conditions d'apprentissage. Pour le ministère et le rectorat, elle devient le prétexte à fermer des classes et à supprimer des postes. Pour la CGT Éduc'action, moins d'élèves doit signifier davantage de moyens par élève, pas moins d'École.

Cette rentrée est aussi celle d'une nouvelle offensive sur le sens de nos métiers. Exigences orthographiques renforcées aux examens sans politique pédagogique



permettant à tou·tes les élèves de progresser, concours et commémorations aux accents passésistes, retour de symboles comme l'uniforme ou le drapeau : une certaine conception de l'École se dessine, tournée vers la sélection, l'autorité et la mise en concurrence. Tout cela flatte les idées d'extrême-droite mais s'éloigne de la volonté d'émancipation des élèves

portée par la CGT.

Cette rentrée est enfin marquée par un nouveau tour de vis sur les salaires. Le rendez-vous salarial du 8 juillet n'a débouché sur aucune revalorisation du point d'indice, pourtant gelé depuis trois ans. Dans l'Éducation, comme dans toute la Fonction publique, l'inflation érode le pouvoir d'achat, paupérisant toujours plus de personnels et affaiblissant l'attractivité de nos métiers.

Alors que se prépare le budget 2027, que l'urgence climatique est chaque jour plus criante, il nous faut refuser que l'austérité et la marche à la guerre soient présentées comme une fatalité. Les choix budgétaires sont des choix politiques. Cette rentrée doit être celle où nous cessons de subir. Dans nos écoles, nos établissements et nos services, organisons-nous, discutons avec les collègues de nos revendications et construisons la mobilisation. **Le mardi 29 septembre doit constituer une première étape pour imposer d'autres choix de société, une autre répartition des richesses, des moyens pour la Fonction publique.** Ce jour-là, soyons en grève et dans la rue, **pour nos métiers, pour nos salaires, pour nos conditions de travail et pour une École publique réellement émancipatrice et égalitaire !**

SOMMAIRE :

- Page 1 : **édito**
- Page 2 : **administratif·ves ; inclusion / AESH**
- Page 3 : **non-titulaires ; enseignant·es stagiaires**
- Page 4 : **interpro ; agenda des luttes**

Administratif-ves

RÉMUNÉRATION ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DES PERSONNELS : IL Y A URGENCE !

Lors d'un groupe de travail du 11 mai dernier, le ministère a annoncé, sans surprise et en assumant pleinement, que **les régimes indemnitaires des personnels administratifs et ITRF de l'Éducation nationale ne connaîtraient pas d'augmentation en 2026**. Avec le gel de la valeur du point d'indice et donc la non-revalorisation des rémunérations, cette annonce va entraîner une nouvelle perte du pouvoir d'achat des personnels.

Alors que les choix budgétaires contestables des dernières années avaient privilégié le régime indemnitaire (indemnité Forfaitaire ou Complément annuel Indemnitaire) de certaines filières et catégories (souvent les plus élevées) au détriment d'autres (notamment les plus

précaires), **les mesures 2026 vont toucher indifféremment toutes les agent·es**, précarisant de nouveau les catégories B et C. Cela est vécu comme une punition pour des personnels de moins en moins nombreux, mais pleinement investis dans leurs missions.

Le gel des rémunérations, et maintenant celui du régime indemnitaire, associé aux très faibles créations de postes 2026 **aggravent fortement le manque d'attractivité des métiers administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)** du ministère de l'Éducation nationale.

Face à l'urgence salariale, **la CGT Éduc'action exige des réponses immédiates en faveur de l'ensemble des agent·es de la Fonction publique**, fonction-

naires et contractuel·les avec notamment :

- ⇒ le dégel de la valeur du point et son indexation sur l'inflation ;
- ⇒ le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat au titre des années antérieures ;
- ⇒ la revalorisation du minimum de traitement à un moment où la smicardisation frappe les agent·es de la Fonction publique et que 356 000 d'entre elles et eux perçoivent une indemnité pour être au niveau du SMIC ;
- ⇒ la refonte des grilles indiciaires ;
- ⇒ l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Inclusion / AESH

L'AUTOSATISFECIT NE PAS(SE) PAS

Prétendus renforcer l'école inclusive, les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) vont être généralisés en remplaçant progressivement les PIALs et en couvrant tout le territoire en 2027. Expérimentés dans quatre départements en 2024-25, ils vont être généralisés.

À Paris, deux PAS ont été créés en 2025 dans les 13^e et 18^e arrondissements ; huit sont créés à la rentrée 2026 et d'ici 2027 il est question d'aboutir à trente-et-un PAS parisiens ! En dépit d'une partie de la communication médico-sociale qui se fait l'écho du gouvernement quant aux résultats soi-disant tangibles des PAS, la CGT Éduc'action est dubitative

quant à leur efficacité, aucun bilan n'ayant été établi ou communiqué aux organisations syndicales.

Sorte de « guichet unique » d'accueil et d'orientation, cofinancé par le ministère de la Santé et l'Éducation nationale ; copiloté par un·e enseignant·e (pas forcément spécialisé·e) et un·e ou deux professionnel·les du secteur médico-social, le PAS apporte une réponse de premier niveau et les notifications MDPH ne s'imposent plus en première intention.

Tout·e élève repéré·e ayant des besoins éducatifs particuliers (pas uniquement l'élève porteur·euse de handicap) peut prétendre au PAS.

La CGT s'oppose au tri des élèves en termes de définition des besoins d'adaptation et de compensation, mais aussi en termes d'aide humaine, d'autant plus que le MEN veut réduire le nombre d'AESH et n'en fonctionnariser que 20% !

Pour la CGT Éduc'action, il faut distinguer les difficultés scolaires du handicap et penser un parcours de scolarisation au plus près des besoins de l'élève et valoriser les professionnel·les quant à la reconnaissance et les salaires. Il faut repenser et adapter le bâti et le matériel pédagogique définis et validés en concertation avec le personnel. Nous en sommes bien loin.

Non-titulaires

200 CONTRACTUEL·LES NON RENOUELE·ES : LE RECTORAT SAVAIT, MAIS N'A PRÉVENU LES COLLÈGUES QU'AU DERNIER MOMENT !

L'audience intersyndicale du 2 septembre dernier a confirmé l'ampleur des non-renouvellements à la rentrée 2026 : environ 200 enseignant·es contractuel·les du second degré sont concerné·es. Selon le rectorat, la moitié s'explique par l'augmentation du nombre de lauréat·es aux concours de recrutement des professeurs du secondaire (+35 %) et des postes nécessaires à leur formation. L'autre moitié résulte des suppressions massives de postes dans l'académie de Paris.

Mais surtout, le rectorat savait. Fin juin, il avait déjà identifié une cen-

taine de non-renouvellements et, dès le 25 juillet, il avait connaissance du nombre de collègues exerçant en collège et lycée impacté·es : près de 200 ! Il a pourtant attendu la veille de la rentrée pour les prévenir, par mail, les privant de la possibilité de se retourner. À ce jour, les personnels contractuels en LP sont préservés de ce « plan social déguisé ».

Pour la CGT Éduc'action, les contractuel·les ne peuvent pas servir de variable d'ajustement et être maintenu·es dans l'incertitude. Or la rentrée 2027 pourrait être pire : 150 postes seront réservés aux

lauréat·es stagiaires, actuellement en formation, auquel·les s'ajouteront celles et ceux des prochains concours, sans compter les nouvelles suppressions de postes prévues...

Le rectorat accepte toutefois de ré-examiner certaines situations : celles des collègues touché·es par le renouvellement urgent de leurs titres de séjour, avec demandes de nationalité en cours, celles des collègues proches de la CDIsation. **Nous invitons les collègues concerné·es à nous saisir rapidement.**

Enseignant·es stagiaires

UNE RENTRÉE COMPLIQUÉE

La rentrée des classes 2026 n'est pas comme les autres ! La réforme de la formation initiale a profondément remanié les conditions d'entrée dans l'enseignement et crée des remous en raison de l'afflux massif de stagiaires dans l'académie !

La réforme a multiplié les statuts et allongé la période de précarité (avec seulement 1400 euros en poche) pour les élèves fonctionnaires, lauréat·es sortis de L3, bénéficiant d'une année en INSPÉ avant d'accéder au stage à mi-temps l'année suivante. Par chance, les détenteur·trices d'un MASTER MEEF ou avec suffisamment d'expérience professionnelle, ont obtenu une année de stage à mi-temps...

Bonne nouvelle ? Alors que les fermetures de classe ont des conséquences désastreuses pour toujours plus d'enseignant·es du second degré, contraint·es à compléter leurs services ailleurs, et pour les TZR à enseigner dans des conditions dégradées, la création en urgence d'une centaine de postes berceaux, en plus des postes déjà attribués massivement aux fonctionnaires stagiaires, a poussé le rectorat à sacrifier une centaine de postes occupés par des personnels en CDD.

Mais la réforme a produit une autre ineptie : des stagiaires de Master MEEF envoyés devant élèves à plein temps dès la première année, sans véritable tutorat et une charge de travail importante, font d'elles et eux une va-

riable d'ajustement des besoins de remplacement, au détriment d'une formation digne de ce nom...

Les retours des stagiaires en poste montrent des ratés : les établissements, prévenus tardivement de leur arrivée, ont dû revoir les emplois du temps à la hâte pour leur permettre d'assister aux cours. Cela a parfois créé des couacs entre établissement d'accueil, INSPÉ et corps d'inspection. Quand on embrasse une carrière sans en connaître les rouages, rien n'est moins évident à démêler.

C'est souvent à l'entrée dans le métier que se joue le rapport au syndicalisme pour les années à venir. Ne les laissons pas débiter seul·es !

Interpro

SAMU SOCIAL : LUTTER, GAGNER, NE RIEN LÂCHER !

Le 23 juin dernier, les agent·es du Samusocial 75, et en particulier celles et ceux du 115, ont entamé une grève pour dénoncer leurs conditions de travail, le manque de places d'hébergements d'urgence, des conditions d'accueil dégradées et une rémunération insuffisante.

Le mouvement a démarré le 23 juin, après que plus de 800 familles logées en hôtel ont été remises à la rue sur ordre de l'État, sans que les moyens nécessaires soient donnés au Samu social et particulièrement au service du 115 de Paris pour répondre aux demandes de relogement qui se sont répercutées sur ces dispositifs. Dès lors, des agent·es — soutenues par la CGT Samu Social, l'Union Départementale de Paris ainsi que celle du 94 — mais surtout plus de 600 bénéficiaires, adultes et enfants, ont occupé le parvis du siège du Samu Social dans le 13^e arrondissement.

Durant, plusieurs semaines les salarié·es se sont mobilisé·es sans relâche pour instaurer, avec la CGT, un rapport de force et porter leurs revendications : une meilleure prise en charge des familles, des conditions de travaux dignes et une meilleure rémunération. C'est au prix d'une lutte acharnée, marquée par la construction d'un mouvement uni, coordonné par la CGT avec les salarié·es, les familles et les personnes sans-abris qui ont rejoint le mouvement avec l'association UTOPIA 56, qu'une victoire a été arrachée au bout de 57 jours.

Même si tout n'est pas réglé, les salarié·es ont obtenu une revalori-

sation de leur rémunération, l'association systématique des travailleur·euses aux décisions concernant l'organisation et une réorganisation du travail avec, par exemple, 45 minutes par jour sans appel téléphonique.

La CGT Samu Social continuera de porter les revendications des agent·es qui travaillent chaque jour au service des plus précaires.



AGENDA DES LUTTES

lundi 21 et mardi 22 septembre : de 12 à 14h00, rassemblement à l'appel de la Cgt et de l'Urif devant le Tribunal Judiciaire de Paris (porte de Clichy) en soutien à l'ancienne secrétaire générale de l'Urif, poursuivie pour avoir dénoncé des vss

jeudi 24 septembre : à 10h30 devant le Rectorat de Paris, 12 boulevard d'Indochine, rassemblement **pour les contractuel·les**

samedi 26 septembre : marche pour la paix, pour le climat, pour la justice sociale, pour le vivant

mardi 29 septembre : grève et manifestation de la Fonction publique, pour nos métiers, pour nos salaires, pour nos conditions de travail et pour une École publique réellement émancipatrice et égalitaire

samedi 24 octobre : à l'appel de la Cgt, manifestation contre l'extrême-droite à Orléans



ÉDUC'ACTION 75

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS

Responsable de la publication : **Ève Laborie**

Comité de rédaction :

Julien Aubrun, Henri Baron, Thomas Ben Simon, Arnaud Cora, Benoît Cornet, Clara Cosquer, Cyril Giraudet, Sophie Houpillart, Sonia Kozal, Ève Laborie, Arnaud Lescat, Karima Mokrani, Virginie Prégny & Kahina Seghir Lescaroux.

Impression : CGT Éduc'action 75,

Bourse du travail, Bureau 401, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris

Prix au numéro : **0,75 €** - Abonnement : **4 € l'année**

Tirage moyen : **1500 exemplaires** - Dépôt Légal : **à parution** - ISSN : **2266-2707**